

# **Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

## **Bibliothèque Curieuse Historique Et Critique, Ou Catalogue Raisonné De Livres Difficiles A Trouver**

**Clement, David**

**Leipsic, 1759**

Pierre Faydit.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-1035**

## PIERRE FAYDIT.

La Vie de S. Amable Prestre & Curé de la Ville de Riom &c. écrite en Latin par *Juste* Archiprestre: traduite en François, avec des notes & des éclaircissemens, & un Panegyrique de ce Saint. Par Mr. l'Abbé

Colliers, Ceintures, & Anneaux d'or, & des Ceremonies observées iadis, donnant les Armes aux Escuyers, & l'Ordre aux Chevaliers. Pagg. 1. — 101. Le Livre II. porte le Titre suivant: „De l'Ordre de „la sainte Ampoule, institué pour le Sa- „cre des Très-Chrestiens Roys de France. „Et de l'ancienne Origine des François: „Excellence, & Preseance des Roys, & „Royaumes de France, par dessus ceux-là „de la Crestienté. Livre Deuxiesme. „ Pagg. 105. — 512. Le Livre III. est orné du Frontispice qui suit: „Les Or- „dres de Chevalerie instituez par les Très- „Chrestiens Roys de France & Princes de „leur Sang. Livre Troisiesme. „ Pagg. 515. — 915.

Le Tome Second commence par un Extrait du Privilege du Roi, au bas duquel on a remarqué, que l'on a achevé d'imprimer cet Ouvrage, le 1. de Juin 1619. Après quoi vient le Titre du Livre IV. en ces termes: „Ordres de „Flandres, & des Pays bas. Livre Qua- „triesme. „ Pagg. 919. — 976. Voici le Titre du Livre V. „Ordres de la Gran- „de Bretagne. Livre Cinquieme. „ Pagg. 979. — 1104. Le Livre VI. est intitulé: „Ordres des Royaumes d'Espagne. Livre „Sixiesme. „ Pagg. 1107. 1272. Le

(Tom. VIII.)

Livre VII. porte le Titre qui suit: „Or- „dres d'Alemagne. Livre Septiesme. „ Pagg. 1273. — 1443. Le Titre du Li- „vre VIII. est conçu en ces mots: „Ordres „d'Italie. Livre Huidiesme. „ Pagg. 1445. — 1523. Le Livre IX. presente le Titre suivant: „Ordre de la Terre „Sainte, du Levant, & des Indes. Livre „Neufviesme. „ Pagg. 1525. — 1680. Enfin vient le dernier Livre intitulé: „Traictez des neuf Preux. Des Duels „& Combats à outrance. Des Joustes & „Tournois. Des Peines Militaires, & „Degradations de Noblesse. Des Fune- „railles des Roys, Princes, & Cheualiers „de l'Ordre Livre Dixiesme, & dernier. „ Pagg. 1683. — 1882. Deux Tables non chiffrées font la clôtüre du Volume.

Mr. *Du Fresnoy* dit l. c. que ce Livre est curieux & plein de grandes recherches; mais qu'il n'est pas toujours exact. *Jacques Le Long* va plus loin, dans sa Bibliothèque Historique de la France, p. 830. N. 16119. où il dit, que selon le Pere *Menesfrier*, Jesuite, à la page 81. de sa Bibliothèque curieuse: „Les Ordres „de Chevalerie ont été fort mal traitez „par *André Favyn*, *Mennenius*, *Palliot* „& *Vulson* de la Colombiere. „

Mm



l'Abbé *Faydit*. A Paris, chez *Jean Moreau*. 1702. in 12mo. Pagg. 476. *Fort-rare*. (20)

Eclair-

(20) Journal des Savans de Juin 1702. T. XXX. p. 671. Nouvelles de la Republique des Lettres de Jaques Bernard, Juillet 1702. p. 118. Memoires concernant les Vies de plusieurs Savans, par Mr. Ancillon, à Amsterdam, 1709. in 12mo. p. 305. Jo. Vogt Catal. Librorum rariorum, p. 277.

L'on a annoncé cet Ouvrage dans le Journal des Savans l. c. où l'on en donne un Extrait, & où l'on souhaiteroit, qu'il y eut un peu plus d'ordre: & que l'Auteur parlant des personnes d'un merite distingué, ne se fût pas donné une licence, qui a fait *supprimer* son livre. *Lotis Ellies Du Pin* a copié une bonne partie de cet Extrait, dans sa Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, T. XIX. à Amsterdam 1715. in 4to. p. 312. où il n'oublie pas une Remarque singulière de l'Abbé *Faydit*, qui croit que l'on ne doit point être surpris, que l'Auteur de la Vie de *S. Amable*, ne le represente point dans un Confessional, toujours occupé à entendre ses Paroissiens à confesse; c'est que ces cercles continuels de confessions de pechez, & ces absolutions si frequentes & réiterées des grands crimes, dans un même pecheur, qui sont si fort en usage aujourd'hui, étoient absolument inconnues dans la Primitive Eglise.

Mr. *Bernard* a fait mention de nôtre Ouvrage dans ses Nouvelles de la Republique des Lettres, Juillet, 1702. p. 118.

où il dit, que ce Livre se vendoit chez *Moreau*; mais que quoiqu'imprimé avec Privilège, il n'a pas laissé d'être *supprimé* deux jours après qu'il avoit été mis en vente: parce que l'Auteur avoit manqué de bonne foi dans l'impression de son Livre, en changeant quantité d'endroits du Manuscrit sur lequel il avoit obtenu le Privilège: & ne se faisant point scrupule d'insérer ce qu'il avoit trouvé à propos dans le corps de son Livre, & sur tout ce que l'Examineur ne lui avoit pas passé.

Mr. *Ancillon* a copié ce passage, dans ses Memoires, p. 305. & cependant il n'a pas craint d'assurer p. 304. que Mr. *Faydit* a dédié cet Ouvrage à Madame la Comtesse d'*Ayen*, & a fait des Remarques, dans l'Epître Dédicatoire, sur la Généalogie de la Famille de *Noailles*, qui ont extrêmement plu aux personnes curieuses, & qui ont procuré un grand débit de son Livre.

Comment peut on avoir un grand débit d'un Livre supprimé deux jours après qu'il a été mis en vente, si la suppression s'est faite dans toutes les formes?

L'Abbé *Faydit* étant de Riom en Auvergne, & fils d'un Conseiller, qu'il nomme *Amable Faydit*, & qu'il dit avoir été neveu du célèbre *P. Jacques Sirmond*, dans ses Remarques sur *Virgile*, p. 378. il est à croire, que le nom de son Père & l'amour de sa Patrie, l'ont excité à mettre au jour la Vie de *S. Amable* son compatriote.

Eclairciffemens sur la Doctrine & sur l'Histoire Ecclesiastique des deux premiers Siècles. A Mastricht chez *Josué van der Platt*, Imprimeur & Libraire, à la Palme, M.DC.XCV. (1695.) in 8vo. Pagg. 192. Sans l'Avertissement & la Table des Paragraphes. *Fort-rare.* (21)

Remar-

(21) Memoires de *Niceron*, T.XV. p. 325. Methode pour etudier l'Histoire de l'Abbé *Lenglet Du Fresnoy*, T. VI. à Paris, 1735. in 12mo. P. II. p. 201.

Pour remonter jusqu'à l'origine de ce Livre, il faut sçavoir, que l'Abbé *Faydit* avoit prononcé un Sermon à Paris, dans l'Eglise de *S. Jean* en Grève, dans le tems que les diférens du Pape *Innocent XI.* avec la France étoient dans leur plus grande chaleur. Il y déclama contre la conduite de ce Pape, envers le Roi & le Clergé de France.

Ce Sermon fut relevé par un Ecrit imprimé à Liege, intitulé: *Le Predicateur Régaliste de Saint Polycarpe confondu.* Mr. *Faydit* fit imprimer à Mastricht l'Extrait de ce Sermon en 1687. avec les preuves des faits qui y sont avancés, pour servir de Réponse à l'Ecrit qui avoit été publié contre lui. Il y traita, dans ses preuves, quelques points d'Histoire, & entr'autres celui-ci: Si la Vierge a demeuré avec *S. Jean* à Ephese, & si elle y est morte. En 1689. on imprima le *Supplément à la Dissertation sur le Sermon de S. Polycarpe: ou correction des fautes, additions & omissions survenues dans l'impression qui a été faite sans la participation de l'Auteur à Liege.* Cet Auteur est l'Abbé *Faydit*, selon Mr. *Basnage* dans

son Histoire des Ouvrages des Savans, T. V. p. 92.

L'Histoire Ecclesiastique de Mr. *De Tillemont* parut après cet Ouvrage, & Mr. *Faydit* y remarqua, que ce Savant ne s'y étoit pas éloigné du sentiment des autres touchant la demeure de la Vierge à Ephese: & qu'il n'avoit pas fait beaucoup d'attention à son Livre. Cela excita sa bile: il voulut se mesurer avec ce grand homme, & fit imprimer contre lui ses *Memoires contre l'Histoire de Mr. De Tillemont* en 1692. Ce n'étoit qu'une Brochure; mais il avoit dessein d'en donner autant tous les quinze jours. Ce dessein fut réduit à néant, par des personnes qui crurent rendre service à Mr. *De Tillemont*, en arrêtant cette suite, & portant Mr. *Faydit* à supprimer ce Memoire, avec ceux qui devoient le suivre.

Mr. *Du Pin* ne dit rien de cette suppression, dans sa Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, T. XIX. p. 308. mais le P. *Niceron* en est garant, dans ses Memoires, T. XV. p. 324. 325. où il donne à entendre, que ces *Memoires* ont été supprimés par autorité du Magistrat, comme le Traité dont j'ai donné le Titre à la tête de cet article, qui est précédé d'une Lettre de l'Evêque de N..... à Mr. *Faydit*, qui commence en ces termes: „J'ay „lû avec plaisir le Memoire, que vous „m'avez

Mm 2

„m'avez



Remarques sur *Virgile* & sur *Homere*, & sur le style poétique de l'Écriture Sainte; où l'on refute les inductions pernicieuses, que *Spinosa* *Grotius* & Mr. le Clerc en ont tirées, & quelques opinions particulieres du

„m'avez fait l'honneur de m'envoyer,  
 „parce qu'il est fort sçavant & curieux;  
 „mais à ne vous rien dissimuler, j'en ay  
 „eu encore d'avantage d'apprendre, que  
 „vous l'avez supprimé & déchiré, aussi  
 „bien que tous les Memoires suivans. La  
 „maniere si vive, & si insultante, dont  
 „vous aviez commencé d'écrire contre le  
 „plus sçavant, le plus modeste, & le plus  
 „sage Prêtre de la Chretienté, & même  
 „contre un Evêque, qui fait autant d'hon-  
 „neur à l'Eglise par sa pieté, que par ses  
 „doctes écrits, me faisoit craindre pour  
 „vous l'indignation du Public: Et je suis  
 „trop de vos amis pour ne pas vous aver-  
 „tir, que je sçay de bonne part, que ce  
 „sont ces manieres libres & hardies de  
 „parler & d'écrire qui vous ont fait encou-  
 „rir la disgrâce τὸ προτο-εδρωτος. Quà  
 „vero ratione sanctissimo Senatui, & in-  
 „tegerrimis judicibus persuaserit, ut lo-  
 „cuplerissimo & pinguisimo Sacerdotio,  
 „quod . . . Καρονικῶς obtinueras, Te  
 „per summam injuriam dimoverent, plane  
 „nescio, nisi quod sapientissimus *Nennus*,  
 „*Tillemontii*, quem tantopere exagitas,  
 „& tam acerbe discrucias, frater, vehe-  
 „menter obstitit, ut partes Tuas tuere-  
 „tur, quae res ingrati animi Te (ὦ Φάσι-  
 „διμῆ) ni fallor arguit. „

Mr. *Faydit* ne fit guère d'attention à ces justes representations de l'Evêque, N. ni à ce qui s'étoit passé par raport à ses

*Memoires* contre l'Histoire de Mr. *De Tillemont*: aiant ramassé de nouveaux matériaux, il en composa le Traité dont j'ai donné le Titre à la tête de cet article: dans lequel il ataquâ de nouveau l'Histoire Ecclesiastique de Mr. de *Tillemont*, & sur tout par raport à la demeure & à la mort de la Sainte Vierge à Ephese p. 113. & suiv. Mais cette seconde ataquâ ne fut pas plus heureuse, que la premiere. Les sentimens hardis qu'il débita dans ce Livre, le firent supprimer comme le précédent, selon le *P. Nicéron* l.c.

Outre la Lettre de l'Evêque N. on voit encore, au devant de ce Traité, une Réponse de Mr. *Faydit*, qui contient diverses circonstances de son infortune. Voici comment il en parle: „Plane ita „est ut dicis, eruditissime Praefulum, „causâ & Prioratu meo excidi, quia τὸ „Ἀρχιδιακῆν non placui . . . Senato- „ribus persuasit, ut quanquam causam „tuerer optimam, & meridianâ luce cla- „riorem, . . . tamen me, velut deridi- „culum quendam abigerent, auferrentque „per vim, quod totus Ricomagensis Cle- „rus, & Populus, quod Claromontanus „Episcopus, quod summus ipse Pontifex „absenti mihi, nihilque tale cogitanti, aut „etiam votis expetenti, ultro contule- „rant Sacerdotium. „ S'il se plaint dans cette Lettre d'*Achille Du Harlay*, Premier Président du Parlement de Paris, il en fait

du Pere *Mallebranche*, du Sieur *l'Elevel*, & de Monsieur *Simon*. A Paris, chez *Jean & Pierre Cot*, Fondeurs de Caracteres d'Imprimerie, & Libraires, rue *S. Jacques*, à l'entrée de la rue du Foin, à la *Minerve*.

M.DCC.V.

fait ensuite un magnifique Eloge: peut-être dans le dessein de s'acquérir la faveur de ce Magistrat pour l'avenir. Mr. *Du Pin* a donné un Extrait de ce Livre assez curieux, dans sa Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, T. XIX. p. 308. que l'on pourra consulter.

Mr. *Faydit* aiant déclaré p. 91. de ce Traité, que le Système des Ecrivains Ecclesiastiques avant le Concile de Nicée sur la Trinité étoit incomparablement plus beau, plus pur, & plus conforme à celui des Peres qui ont défendu contre les Arriens, la Foy du grand Concile de Nicée, que celui des Scholastiques & des nouveaux Théologiens, écrivit le Traité suivant, pour confirmer ce qu'il avoit avancé. „Alteration du dogme Theologique par la Philosophie d'*Aristote*, „ou fausses idées des Scholastiques sur „toutes les matières de la Religion. T. I. „Traité de la Trinité. 1696. in 12mo. „

J'ai déjà parlé de cet Ouvrage, dans le Tome II. de cette Bibliothèque, p. 111. 112. Note 3. J'y ajouterai seulement, que ce Livre n'eut pas à beaucoup près, tout le succès, que Mr. *Faydit* en avoit espéré. On se plaignit au Roi, qu'il y ataquoit la créance commune de la Trinité. Sa Majesté le fit arrêter. Il fut mis à *Saint Lazare*, où il fit, de son propre aveu, une rude pénitence de la témérité qu'il avoit eue de sonder des Mysteres,

que Dieu a mis sous le sceau, & qu'il a couverts d'un nuage aux yeux de l'homme. v. le Journal des Savans, T. XXXII. p. 51. Mr. *D'Artigny* remarque, dans ses Mémoires d'Histoire de Critique & de Littérature T. II. à Paris 1749. in 12mo. p. 249. que rien n'étoit plus capable d'humilier l'Abbé *Faydit*, que le reproche qu'on pouvoit lui faire, d'avoir été fustigé à *St. Lazare*: & qu'on ne l'épargna pas sur cet article. Il y ajoute, que les Journalistes de *Trevoux*, écrivirent, dans le Journal d'Avril 1704. qu'il avoit été traité comme *S. Grégoire de Nazianze*, qui dit de lui-même; *duris flagellis non semel caesus fui*: & que l'Abbé *Faydit* se consolait par sa conformité avec ce Pere Grec. A peine l'Abbé *Faydit* étoit-il sorti de sa prison, que le *P. Hugo* l'ataqua par un Livre intitulé: „Refutation „de Systeme du Sieur *Faydit* sur la Tri- „nité, qui a pour Titre, Alteration du „dogme Theologique par la Philosophie „d'*Aristote*; par le *P. Louis Hugo*, Pre- „montré. A Luxembourg, chez *André „Chevalier*. 1699. in 8vo. „

L'Abbé *Faydit* fut choqué, de voir qu'un Religieux, dont il n'avoit jamais ouï parler, se fut avisé d'écrire contre lui du fond de la Lorraine, pour l'insulter sur des fautes passées, & lavées par beaucoup de larmes. Transporté d'une colère, qu'il croioit juste, il prit la plume

M m 3

pour



M.DCC.V. (1705.) Avec Approbation & Permission du Roy. in 12mo. Pagg. 606. Sans la Préface & la Table. Fort-rare. (22)

ANTO-

pour se défendre, & écrivit contre cet Antagoniste le Livre qui porte le Titre suivant: „Apologie du Systeme des Saints „Peres sur la Trinité contre les Tropola- „tres & les Sociniens, ou les deux nou- „velles heresies d'Etienne Nye & Jean Le „Clerc, Protestans, refutées dans la Ré- „ponse de l'Abbé Faydit au Livre du P. „Hugo, Chanoine Regulier de l'Ordre „de Premontré. A Nancy, chez Paul „Barbier, 1702. in 12mo., On a don- né un Extrait de ce Livre & des deux précédens, dans le Journal des Savans de Septembre 1702. T. XXX. p. 991. auquel il faut ajouter l'Extrait du 21. Janvier 1704. T. XXXII. p. 50. & suiv. ou au défaut de cet Ouvrage, la Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques de Louis El- lies Du Pin, T. XIX. à Amsterdam, 1715. in 4to. p. 308. & suiv.

Cette Dispute se termina par le Traité qui suit: „Réponse à l'Apologie du Sy- stème de M. l'Abbé Faydit sur la Trinité, par le P. Louis Hugo, Premontré. à Paris, chez Jean Moreau. 1702. in 8vo.

V. Tentzels Monatliche Unterredun- gen, 1689. p. 469. Caracteres des Au- teurs anciens & modernes (de l'Abbé de la Bizardiere) à Amsterdam, 1705. in 12mo. p. 137. Unschuldige Nachrich- ten 1706. p. 451.

(22) Nouvelles de la Republique des Lettres, Septembre 1705. par Jaques

Bernard, p. 357. Bibliothèque Critique de Mr. de Sainjore (Simon) T. I. à Pa- ris, 1708. in 12mo. p. 496. Bibliothé- que choisie par Jean Le Clerc, T. XVIII. p. 175. Catalogus Bibliothecae Corn. van Bynckershoek, Hagae-Com. 1743. in 8vo. Append. p. 25.

Le P. Simon a ataqué vivement cet Ou- vrage; dans sa Bibliothèque Critique, publiée sous le masque de Mr. de Sain- jore, à Paris 1708. in 12mo. T. I. p. 496. T. II. p. 474. 483. & T. III. p. 466. 491. 506. 547. où il en donne une idée assez ample, mais peu favorable. Mr. Le Clerc ne s'est pas donné tant de peine, il s'est contenté de faire en passant, la remarque suivante; dans sa Bibliothèque choisie, T. XVIII. p. 175. „Mr. Simon censure „quelques endroits d'un Livre ridicule de „l'Abbé Faydit, intitulé Remarques sur „Virgile & sur Homere &c. Il a été su- „primé à Paris, à cause des medifances & „des calomnies, dont il est rempli; mais „les impertinences, qu'il y a d'un bout „à l'autre, lui feront plus de mal, que la „supression. Il n'est bon qu'à en faire „l'usage, que Muret ne vouloit pas faire „des Poëtes de Bresse.

Brixia, vestrates quae scribunt carmina  
Vates

Non sunt nostrates tergere digna nates.  
„L'Abbé Faydit peut écrire ce qu'il vou- „dra sans craindre qu'on lui fasse de re- „ponse, & il faut que Mr. Simon eut bien „du